

AUTORITE DE REGULATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 26 février 2022
 Avis d' Appel d'Offres : N° 002/MT/ARTF/SE/2021
 Nom du projet : Acquisition d'un pont bascule
 Source de financement : Ressources ARTF

1. OBJET

L'Autorité de Régulation des Transports Ferroviaires (ARTF) relance l'appel d'offres pour l'acquisition d'un pont bascule.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres ouvert national est un lot unique : acquisition d'un pont bascule.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5 RETRAIT D'ESD OSSIER EST R ENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de **200 000 francs CFA**. Ce montant est de **100 000 francs CFA** pour les PME disposant d'un agrément PME, conformément à l'arrêté n°32.21/MER/MBCP fixant le barème des frais pour la passation des marchés publics du 21 juillet 2021. Le paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP). Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse:

Ministère des Transports

Autorité de Régulation des Transports Ferroviaires

BP: 7883 Owendo, Tel: 074 61 05 05

Mail: glennnguema@hotmail.fr

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIES DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **vendredi 18 mars 2022 à 15 h 30** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à **1%** du montant de l'offre hors taxes.

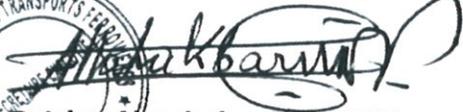
A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours**.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **lundi 21 Mars 2022 à 10 heures** dans la salle de réunion du Secrétariat Exécutif sise au Pont NOMBA dans la Commune d'Owendo.

Le Secrétaire Exécutif de l'Autorité de Régulation des transports Ferroviaires


 Patrice Aboubakar NENDJOT

Le Directeur Général des Marchés Publics


 Eugène Pénafort MINTSA OYAME